

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du lundi 14 mars 2016 à 18h00
Dans la salle Tornow de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Mission Ville Pour Tous – Subventions diverses
2. Politique de la Ville – Charte Européenne des Droits de l'Homme
3. Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante – Ecole des Sports
4. Politique de la Ville – Contrat de Ville 1^{ère} programmation

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
 - Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
 - Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
 - Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
 - Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Délégué, Membre suppléant
 - Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint au Maire, Membre suppléant
 - Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
 - Madame Margaud ANTOINE-FABRY, Adjointe au Maire
-
- Monsieur Emmanuel BERTIN, Directeur du Pôle PVCTI
 - Madame Christelle ENAUX-BOHL, Directrice de la Mission Ville Pour Tous
 - Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI
 - Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint du Pôle PVCTI

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
 - Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale, Membre suppléant
 - Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire
-
- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
 - Madame Catherine MOREL, Conseillère Municipal déléguée, Membre titulaire
 - Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire

- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 18H00 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Mission Ville Pour Tous – Subventions diverses

Le développement des solidarités et des liens entre messins de tous âges et de toutes conditions constitue une priorité. Elle se traduit par la volonté d'agir transversalement pour améliorer leurs conditions de vie et la qualité de leur environnement. Il s'agit notamment de réduire les inégalités, de protéger les groupes vulnérables et de favoriser une démarche partenariale en s'appuyant sur les compétences des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur propre vie.

Afin de développer des actions pour les seniors, la santé et les personnes handicapées, il est proposé d'attribuer diverses subventions pour un montant total de 263 880 €, à répartir entre les associations suivantes : Association Seniors Temps Libre, Intemporelle, Institut Mosellan pour une Retraite Active, Aides Délégation 57, Donneurs de Sang, Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie, La Croix Bleue, Vie Libre, Club Sanzal, Les Donneurs de Voix, Association Parents d'Enfants Déficiants Auditifs et Association des Paralysés de France (groupe amitié Metz-Borny).

Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Monsieur GOURLOT ne prenant pas part au vote (Madame MIGAUD - Messieurs PITTI, TOULOUZE et WENDLING absents lors de l'évocation de ce point)

Proposition de rapporteur : Agnès MIGAUD

2^{ème} Point – Approbation de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville

Par les services publics qu'elles mettent en œuvre ou leurs compétences en matière d'éducation, de santé ou de logement, les villes jouent un rôle fondamental dans la garantie des droits humains. En effet, la ville est un espace collectif qui appartient à tous ses résidents et qui doit offrir les conditions nécessaires pour une vie digne d'un point de vue social, politique, culturel, économique et environnemental.

La Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville (Saint Denis en 2000) est le résultat du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 dans le cadre de la conférence "Villes pour les Droits de l'Homme", organisée en commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Plus de 400 villes européennes sont signataires de ce document. En raison de l'importance des enjeux édictés par ladite Charte et l'intérêt pour la Ville de Metz de les promouvoir et de

s'inscrire dans un réseau actif d'autorités locales en faveur des Droits de l'Homme, il est proposé aux membres de la Commission Cohésion Sociale d'autoriser Monsieur le Maire à ratifier la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une adhésion et qu'aucune contribution financière ne sera sollicitée. De même, une exposition sera présentée au public lors de la signature de ce document.

Monsieur GOURLOT souligne qu'il est naturellement du rôle de toutes les villes de promouvoir les droits de l'homme. Il s'étonne toutefois de certaines formulations de cette charte, comme par exemple, la maîtrise de la langue d'origine de leurs parents par les enfants. Pour lui, différents axes ne relèvent pas de la compétence d'une ville, comme la connaissance mutuelle des peuples, l'appui au droit de vote des étrangers aux élections locales. D'autres axes paraissent évidents (le droit au mariage pour tous garanti par la loi) ou présentent des limites juridiques (la reconnaissance de la diversité des familles). Enfin, il estime qu'il manque dans cette charte, un axe fondamental sur le droit à la sécurité, du point de vue de la répression et l'interpellation.

Madame ANTOINE-FABRY lui répond que la maîtrise prioritaire de la langue française par les enfants est nécessaire, mais non exclusive.

Madame SEGHIR juge indispensable la connaissance mutuelle des peuples à l'heure de la mondialisation

Enfin, Madame SAADI affirme qu'il appartient à la Ville de prendre position sur l'ensemble de ces points, comme plus de 400 autres villes avant elle, dans les limites évidentes posées à ce jour par notre législation.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Monsieur GOURLOT ne prenant pas part au vote
(Messieurs TOULOUZE et WENDLING absents lors de l'évocation de ce point
Proposition de rapporteur : Raphaël PITTI*

3^{ème} Point – Ecole des Sports : projet 2016-2018

L'Ecole des Sports s'adresse à tous les messins de 6 à 16 ans, pour lesquels une équipe de sept éducateurs sportifs propose un ensemble d'activités sportives et ludiques. Sans inscription préalable et à caractère gratuit, elle se tourne principalement vers les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, et bien souvent, les plus éloignés de tout dispositif (clubs, centres sociaux, prévention spécialisée, etc..).

Ce dispositif poursuit trois enjeux importants :

- . Réduire les inégalités d'accès aux loisirs et créer des passerelles vers les clubs ;
- . Favoriser l'éducation par le sport et notamment, l'éducation à la citoyenneté ;

. Participer à la chaîne éducative et sociale dans les quartiers en utilisant l'attractivité naturelle du sport et l'inscription dans le temps des éducateurs dans les quartiers pour repérer des publics non captifs.

De par son rôle reconnu par les acteurs sociaux et éducatifs et légitimé par les jeunes eux-mêmes, l'Ecole des Sports peut constituer un formidable levier pour créer du lien entre les acteurs dans les quartiers autour de la thématique de la jeunesse.

Dès 2016, le projet de l'Ecole des Sports, dans le cadre du contrat de ville, sera donc tout autant la volonté d'institutionnaliser et d'officialiser une démarche de travail en réseau de l'Ecole des Sports que la réalisation d'actions concrètes nouvelles autour de la jeunesse (enrichissement de l'offre sportive et ludique, accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie, renforcement du rôle d'acteur de quartier, réappropriation de l'espace public...).

Les élus présents ont souligné la qualité du projet présenté et de l'intervention de l'Ecole des Sports, tout en souhaitant également une approche plus développée dans les quartiers sur les pratiques sportives des adultes et des séniors.

*Avis favorable de la Commission à l'unanimité,
(Monsieur WENDLING absent lors de l'évocation de ce point)*

Proposition de rapporteur : Margaud ANTOINE-FABRY

4^{ème} Point – Contrat de Ville – 1^{ère} programmation

La Ville de Metz a signé, le 3 juillet 2015, le Contrat de Ville de Metz Métropole, aux côtés de la ville de Woippy, de l'Etat et de nombreux autres partenaires publics et privés. Il est proposé aux membres de la Commission Cohésion Sociale de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations qui ont répondu à l'appel à projets lancé par Metz Métropole, en concertation avec l'ensemble des partenaires, sur la base des trois principes suivants :

. Développement de la présence humaine dans les quartiers (équipes de médiation de proximité, Ecole des Sports, implication de jeunes engagés au titre de service civique dans des programmes de sensibilisation des habitants...);

. Accès au droit, aux services publics et à l'autonomie des habitants des quartiers prioritaires (Ecrivain public, apprentissage du français pour les adultes, actions de sensibilisation à la parentalité et à la santé...);

. Développement économique des quartiers avec des programmes d'appui à la création d'activités et d'accompagnement des publics à l'accès à l'emploi ou à la formation.

Ce dernier principe sera la base de dossiers actuellement en cours d'instruction et soumis à décision lors de la deuxième programmation du Contrat de Ville (Séance juillet).

Cette première programmation mobilise 746 637 €.

Monsieur GOURLOT souhaite connaître le statut des écrivains publics déployés dans les quartiers, avoir un détail sur chaque association financée et qu'il soit pris garde à ne pas financer d'associations "communautaristes".

Monsieur TOULOUZE souhaiterait que soit mis à l'étude le principe de financement des projets dont l'association bénéficiaire n'est pas dévoilée au moment du voter, sur le même modèle que le CV anonyme.

Madame SAADI rappelle que tous les dossiers sont consultables auprès des services au Pôle des Lauriers. Une fiche de synthèse par dossier, rédigée par l'association demanderesse, sera mise à disposition en salle des groupes. Les services ajoutent que les écrivains publics sont des salariés associatifs et que l'ensemble des projets associatifs est étudié au regard du service rendu pour atteindre les objectifs du contrat de ville et non au regard du lien défini statutairement qui unit les associés. Toutefois, une grande vigilance est opérée sur cet aspect, notamment en lien avec l'Etat.

Monsieur WENDLING juge pertinent de poursuivre le financement d'activités d'intérêt général. Tout regroupement à raison de l'origine migratoire des Messins ne doit pas être assimilé à du "communautarisme".

Avis favorable de la Commission à l'unanimité, Monsieur GOURLOT ne prenant pas part au vote

Proposition de rapporteur : Selima SAADI

5^{ème} Point – Divers

Madame SAADI informe les membres de la commission que le projet de protocole de préfiguration du renouvellement urbain avec l'ANRU est en cours de finalisation. Avec Monsieur TOULOUZE, elle rappelle qu'il est imprudent, voire dangereux, que certains élus aillent rencontrer des habitants pour porter des contre-vérités, notamment dans les copropriétés. Elle alerte sur le caractère improductif de ces pratiques, préjudiciables au travail des services et à la bonne avancée des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de la Commission lève la séance à 19 heures 15.